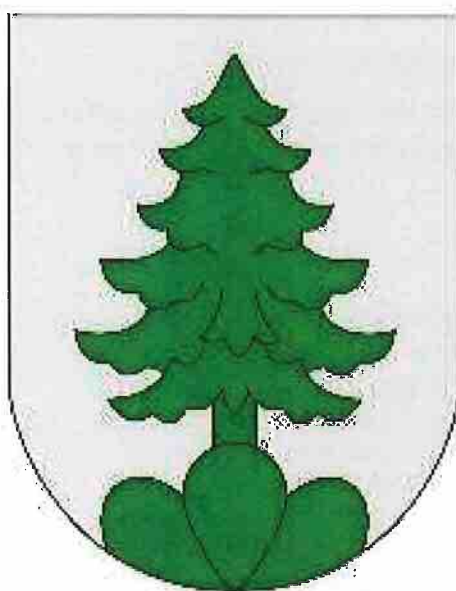


# **COMMUNE DE GIVRINS**



## **RAPPORT DE GESTION ANNEE 2023**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet son rapport de gestion relatant les diverses activités, décisions, travaux effectués et affaires courantes de l'année écoulée.

## **AUTORITÉS**

### Municipalité

Deux démissions ont été enregistrées, à savoir :

- M. Attila Toth, annoncée en octobre 2022, avec effet au 27 mars ;
- M. Scott Adams, annoncée en décembre 2022, avec effet au 30 juin.

Composition :

Jusqu'au 27 mars	Mme Regula Zellweger, Syndique Mme Anne-Lise Bally, Vice-Syndique M. Scott Adams M. Alain Blumenstein M. Cyrille Grosjean M. Attila Toth Mme Nathalie Vez-Raymond
Dès le 28 mars	Mme Regula Zellweger, Syndique Mme Anne-Lise Bally, Vice-Syndique M. Scott Adams M. Alain Blumenstein M. Cyrille Grosjean Mme Muriel Dauphin Mme Nathalie Vez-Raymond
Dès le 1 <sup>er</sup> juillet	Mme Regula Zellweger, Syndique Mme Anne-Lise Bally, Vice-Syndique M. Cédric Nardone M. Alain Blumenstein M. Cyrille Grosjean Mme Muriel Dauphin Mme Nathalie Vez-Raymond

L'Exécutif s'est réuni à 47 reprises, en salle de Municipalité, pour sa séance hebdomadaire du lundi soir, en principe à 19h30.

Ayant décidé de tenir, chaque année, des séances stratégiques « extra-muros », la Municipalité a tenu sa première séance, le 8 novembre en soirée, sur le site du Bois de Chênes, à Genolier.

### Conseil Communal

Le Conseil Communal, sous la présidence de M. Hugo Pradervand, s'est réuni à quatre reprises, à savoir le jeudi 27 avril, le mercredi 21 juin, le mercredi 11 octobre et le jeudi 7 décembre. Ces séances se sont déroulées dans la Grande-salle de Givrins.

La Municipalité a soumis onze Préavis à l'approbation du délibérant : le 10/2022 (retiré par la Municipalité lors de la séance du 5 octobre 2022) ainsi que les 13/2023 à 22/2023. Tous ont été approuvés.

## ADMINISTRATION

Mouvements au sein du personnel communal :

- Mme Magali Rey (ex. Jossieron), Préposée au Bureau du contrôle des habitants, Bureau des étrangers, également Secrétaire municipale adjointe, a vu son taux d'activité passer de 60% à 70% (+ 10%) au 1<sup>er</sup> janvier ;
- M. Jean-Marc Hauser, Employé communal au Service des routes et voirie, également Huissier du Conseil communal, à 100%, a annoncé sa démission le 20 février ;
- M. John Berlie, Employé au Service des routes et voirie, également Huissier du Conseil Communal, à 100%, a été engagé le 1<sup>er</sup> mai ;
- M. Frédéric Delacrausaz, Boursier communal, à 80% (dont 30% pour la police des constructions), a quitté la Commune le 1<sup>er</sup> août 2023, à la suite d'une baisse de son taux d'activité dans le cadre d'une réorganisation de son poste ;
- Mme Ibadete Shabiu, Collaboratrice au nouveau « Pôle technique communal », à 60%, a été engagée le 25 septembre.

Au 31 décembre, le personnel communal est composé de :

- M. Alexandre Good, Secrétaire municipal, à 100% ;
- Mme Magali Rey (ex. Jossieron), Préposée au contrôle des habitants, bureau des étrangers, à 70%, laquelle est également Secrétaire municipale adjointe ;
- M. Luciano Santoro, Concierge des bâtiments communaux, à 100% ;
- M. Marco Hurschler, Surveillant à la déchèterie communale, employé à l'heure ;
- M. Alain Blumenstein, Surveillant à la déchèterie communale, employé à l'heure ;
- M. John Berlie, Employé au Service des routes et voirie, également Huissier du Conseil Communal, à 100%, depuis le 1<sup>er</sup> mai ;
- Mme Ibadete Shabiu, Collaboratrice au nouveau « Pôle technique communal », à 60%, a été engagée le 25 septembre.

Monsieur Frédéric Delacrausaz, Boursier communal, a quitté ses fonctions après tout juste une année en service pour la fin juillet.

Malgré plusieurs relances afin de trouver une nouvelle personne responsable pour la Bourse communale, la pénurie qui sévit dans ce secteur, au niveau cantonal, s'est également fait ressentir chez nous. Afin d'assurer suivi financier, la commune a travaillé avec Mme Nathalie Widmer, fiduciaire indépendante, jusqu'à la fin d'année.

Enfin, le recrutement a permis d'évaluer d'autres pistes et une solution nouvelle a été décidée.

La Commune engagera, dès le 1 janvier 2024, une Boursière communale à 20% ainsi qu'une aide boursière à 30%.



Madame Ibadete Shabiu est, depuis le 25 septembre, l'interlocutrice pour toutes les demandes adressées au Pôle technique communal.

Au bénéfice d'une solide expérience acquise dans le domaine de l'immobilier, Madame Ibadete Shabiu peut ainsi développer ses connaissances dans le cadre de notre administration.

La Municipalité lui souhaite une cordiale bienvenue et se réjouit de cette nouvelle collaboration.

Monsieur John Berlie est, depuis le 1<sup>er</sup> mai, Employé au Service des routes et voirie.

Au bénéfice d'une solide expérience, acquise durant plus de 10 années, au sein du Service cantonal des routes, ses connaissances en matière de gestion et d'entretien du réseau routier sont un sérieux atout pour la Commune.

De plus, enfant du village, il connaît les lieux ainsi que ses résidents mieux que quiconque.

La Municipalité lui souhaite une cordiale bienvenue et se réjouit de cette nouvelle collaboration.



### Archives communales

La maintenance des archives communales a été assurée par la société Pro Archives SA, à Nyon, à raison de cinq interventions dans l'année (les 17 février, 17 mars, 16 juin, 6 et 27 octobre).

## **CONTRÔLE DES HABITANTS**

### Population

Au 31 décembre 2023, la population de Givrins comptait 1'043 habitants, dont 777 suisses et 266 étrangers, représentant 34 nationalités. Les pays les plus représentés sont la France, le Royaume-Uni ainsi que l'Allemagne. Durant l'année écoulée, la Préposée au contrôle des habitants a enregistré 203 mutations (102 départs, 86 arrivées et 15 changements à l'intérieur de la commune), 9 naissances, 4 décès, 6 mariages, 6 divorces et 11 mutations diverses d'état civil. Elle s'est occupée en plus de 27 demandes de cartes d'identité et d'un nombre conséquent d'attestations diverses.

### Naturalisations

16 personnes ont obtenu la naturalisation en 2023. 5 nouvelles demandes ont été enregistrées, ce qui porte à 9 le nombre de dossiers en cours de traitement. 2 dossiers ont également été retirés pour cause de départ à l'étranger.

## INTÉRÊTS GÉNÉRAUX

### La Fête nationale du 1<sup>er</sup> Août

Une belle journée pour fêter notre patrie, pouvoir nous retrouver, partager et discuter. Cette manifestation a été organisée par la Municipalité, au hangar de M. Marc Prélaz. La Jeunesse de Givrins s'est chargée de la restauration.

Sécheresse oblige, il n'y a pas eu de feu patriotique et les feux d'artifice ont été interdits sur l'ensemble du territoire communal.

### Journée récréative des Aînés

Pour sa traditionnelle sortie des « 70 ans et plus », la Municipalité a eu le plaisir d'inviter les Aînés de la Commune le mercredi 13 septembre.

Ils ont été conviés à la visite guidée de la fromagerie Spielhofer à St-Imier, laquelle produit des aliments naturels d'excellente qualité.

Tous les fromages – et bien-sûr son beurre de montagne – sont issus de lait cru de montagne non ensilé. L'affinage, ou la maturation, se fait dans ses propres caves. Elle est l'une des sept fromageries à produire la légendaire Tête de Moine. En outre, elle produit plus de 20 autres sortes de fromages à pâte dure, mi-dure et molle.

L'après-midi, ils ont été invités à découvrir la fabrique Camille Bloch à Courtelary.

Le chocolat, un élixir de bonheur à savourer seul ou à partager. Un instant de plaisir pour une expérience gustative inoubliable. Le chocolat est leur passion. Une passion qui unit et qu'ils sont fiers et heureux de pouvoir partager depuis trois générations. Bien plus qu'un musée du chocolat, Camille Bloch propose un voyage initiatique et gourmand dont les participants sont les héros.



La bonne humeur et la joie de partager ce moment convivial étaient au rendez-vous 😊  
*37 aînés et 3 accompagnants y ont participé*

### Manifestation « La nuit est belle »

L'édition de 2023 s'est déroulée durant la nuit du 22 au 23 septembre. Givrins y a participé, à l'instar de 177 communes du Grand Genève. Aucune réunion n'a eu lieu en raison des mauvaises conditions météorologiques.

### Bienvenue aux jeunes citoyens et aux nouveaux habitants

Le mercredi 10 mai 2023, à la Grande-salle, s'est déroulée la traditionnelle réception des jeunes citoyens et nouveaux habitants, pour le plus grand plaisir des 47 personnes présentes.

### Illumination du sapin de Noël

Quelle joie de voir les yeux brillants des enfants à l'arrivée du Père Noël, le plaisir de se retrouver et partager un moment exceptionnel autour du sapin scintillant le dimanche 3 décembre.

### Repas du Noël des Aînés

Ce dernier a eu lieu le jeudi 7 décembre, à midi, à la Grande salle de Givrins.

La Municipalité a eu le plaisir de convier, au traditionnel repas du Noël, les Aînés de la Commune (dès 65 ans) ; 64 personnes étaient présentes sur 136 invitations envoyées.

A cette occasion, une terrine de fleurs a été remise à la Dame la plus âgée présente (Mme Yvonne Bory - 1934) ainsi que de 3 bouteilles de vin de la Commune pour le Monsieur le plus âgé (M. Albi Rudaz – 1928).

A l'issue du repas, une partie récréative a été proposée/organisée par Madeleine et Olivier Pasche, soit la présentation de leur dernier voyage au Kurdistan avec projection de photos/paysages des villages et de leurs habitants.



### Visites de fin d'année

Durant la matinée du 13 décembre, Mesdames Anne-Lise Bally (Vice-Syndique), Muriel Dauphin (Municipale), Messieurs Cyrille Grosjean (Municipal) et Alain Blumenstein (Municipal) ont eu le plaisir de rendre visite à 12 de nos aînés, de plus de 80 ans, ceci en compagnie de 4 groupes d'enfants de la Commune et de leurs maîtresses pour une chantée de Noël et leur souhaiter de belles fêtes de fin d'année en leur remettant un cornet « surprise » rempli de produits gustatifs de nos artisans locaux (vin, chocolat, biscuits, terrines et ++).



### L'arbre de la Municipalité

Cette jolie coutume du 17ème siècle, qui perdure à Givrins, a eu lieu le samedi 30 décembre.

La Municipalité a été accueillie par la Jeunesse de Givrins (animation musicale) pour ensuite partager un repas avec tous les acteurs qui ont travaillé pour notre commune.

Petits et grands ont retroussé les manches pour débiter l'arbre de la Municipalité et ainsi terminer l'année dans la bonne humeur.

### Affaires culturelles, sports et loisirs

La Municipalité poursuit sa politique concernant les dons pour des associations sportives et culturelles de la région. Son objectif est de favoriser les clubs dans lesquels les enfants et adolescents de la commune sont actifs. Elle estime qu'il est très important pour leur développement et leur équilibre de pouvoir découvrir, apprendre et pratiquer des activités liées à la culture et au sport.

### **ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS**

En 2023, les familles de Givrins bénéficiant de ces structures ont confié 74 enfants à une crèche-garderie, à une accueillante en milieu familial (maman de jour) ou encore à une structure d'accueil parascolaire (UAPE) ce qui représente une « consommation » de 57'221 heures d'accueil pour l'année 2023.

Ces chiffres, en légère hausse par rapport à l'année dernière, nous montrent que l'accueil de jour des enfants est devenu un facteur important pour les familles de notre commune. Si le nombre d'enfants bénéficiant de l'offre des structures d'accueil ne connaît que peu de variations d'une année à l'autre, le nombre d'heures de fréquentation augmente sensiblement.

Le rapport de gestion complet du « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT), comprenant tous les chiffres, est à consulter sur [www.reseautoblerones.ch](http://www.reseautoblerones.ch).

## REGLEMENTS COMMUNAUX

Une délégation de la Municipalité a entrepris la révision de son règlement de police, en vigueur depuis 2007, afin de l'adapter aux besoins actuels. Cette démarche est réalisée en collaboration avec la commune voisine de Trelex.

## PROCÉDURES

### Suivis des procédures administratives

#### Police des constructions

Courant 2023, une seule enquête publique a fait l'objet d'opposition, à savoir la seconde enquête publique complémentaire relative au projet de construction de 4 immeubles locatifs avec une UAPE ainsi qu'un garage souterrain, sur la parcelle communale RF 280, sise proche de la gare du NStCM, pour le compte d'Equitim Fondation de Placement (DDP).

Après discussion entre les parties concernées, les opposants ont retiré leur opposition et le permis de construire sollicité a été délivré.

Quant au projet d'installation d'un mât pour le compte de Swisscom (Suisse) SA, sur la parcelle RF 228, sise au chemin des Erignières, tel que mentionné dans le Rapport de gestion 2022, la Municipalité ne s'est pas prononcée concernant les oppositions, courant 2023, sachant que la synthèse de la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) n'a pas été reçue.

## FINANCES

L'exercice 2023 a vu le départ du Boursier M. Frédéric Delacrausaz en juillet. La Bourse a été tenue ad interim par Mme Nathalie Widmer jusqu'en décembre.



Après de longues recherches, la Municipalité a opté pour l'engagement de 2 boursières :

- Mme Solange Muraca, Boursière au bénéfice de 30 ans d'expérience, à 20%.
- Laure Mertens : comptable expérimentée et Secrétaire du Conseil Communal, au poste d'Aide-Boursière, à 30%.

Le revenu global des impôts est de CHF 5'738'559.04, en nette baisse par rapport à 2022 (-6,6%), tout en étant très légèrement en-dessous du budget (-0,8%).

Les amortissements du patrimoine financier s'élèvent à CHF 115'100.00, ceux du patrimoine administratif à CHF 259'280.00.

Le résultat des comptes épurés affiche une marge d'autofinancement de CHF 147'602.64.

## Capital

Le capital n'a pas évolué cette année et s'élève donc au 31 décembre 2023 à CHF 585'862.41.

## Emprunts

L'endettement communal au 31 décembre 2023 était de CHF 9'590'983.70 au taux moyen de 1,1% répartis comme suit :

	Montant	Part
Court terme (moins d'un an)	2'516'365.00	26,24 %
Moyen (1 à 5 ans)	2'118'118.70	22,08 %
Long (plus de 5 ans)	4'956'500.00	51,68 %
	<b>9'590'983.70</b>	<b>100.00 %</b>

## Suivi des crédits extrabudgétaires accordés par le Conseil Communal

Des dépenses ont été enregistrées pour les préavis suivants lors de l'exercice écoulé :

**Préavis n° 29/2020** – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 846'000.- pour la légalisation de la zone « S » chemin de la Forêt : CHF 26'850.85 ont été dépensés en 2021 et CHF 42'592.85 en 2020, CHF 400'080.30 en 2022 et 13'419.40 CHF en 2023 pour un total : CHF 482'943,40.

**Préavis n° 10/2022** - Alpages des « Coppettes » et du « Sollier » - Raccordement à l'eau du réseau – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 140'000.- TTC. Des dépenses pour un total de 8'505.35 CHF ont été enregistrées en 2023. Les travaux n'ont pas encore commencé.

**Préavis n° 13/2023** - Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 193'430.- TTC destiné à financer, pour ½, la pose d'une conduite d'eau sous pression comme liaison de secours entre les communes de Givrins et Genolier. Des dépenses pour un total de 12'487.60 CHF ont été enregistrées en 2023.

**Préavis n° 16/2023** - Assainissement de CAD Givrins SA et entrée dans son capital de SEFA – La SEFA est entrée comme prévu dans le capital de CAD Givrins SA dont le sauvetage est désormais en très bonne voie, avec l'extension du réseau qui a démarré en mai 2024. Conformément au préavis, la Commune abandonné dans un premier temps une créance de CHF 294'460.45, conformément au préavis. Un second abandon de créances de CHF 37'525 a dû être effectué en raison d'une erreur dans les comptes 2023 découverte lors du transfert de la gestion de CAD Givrins SA à la SEFA. L'abandon de créances total se monte ainsi à CHF 331'985.45. Par ailleurs, les factures impayées de CAD Givrins SA ainsi que les remboursements non effectués du prêt ont été réintégrés dans le montant prêté par la Commune.

**Préavis n° 22/2023** - Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 235'900.- TTC destiné à financer les travaux du bouclage d'eau sous pression entre la route de Genolier et la route de la Gare conformément au PDDE. Des dépenses pour un total de 93'310.00 CHF ont été enregistrées en 2023.

Les préavis suivants approuvés en 2022 et 2023 par le Conseil Communal n'ont pas encore engendrés de dépenses au 31 décembre 2023 :

**Préavis n° 06/2022** - Réfection du chemin du Sollier et des Coppettes – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 40'000.- TTC.

**Préavis n° 20/2023** - Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 16'500.- TTC destiné à financer une étude de faisabilité pour la rénovation/transformation du bâtiment ECA 72 (Auberge) et du bâtiment adjacent ECA 71.

## FORÊTS

Deux bancs en bois ont été installés, à l'usage du public et en forêt, par le Groupement forestier « La Colline ».

La fontaine de la Pierre à beurre a été changée suite à une demande formulée par un membre du Conseil Communal.

Année à nouveau problématique au niveau sécheresse, des coupes sanitaires ont été faites en forêt suivies par de nouveaux dessèchements principalement de résineux. Coupes de bois secs, billons et houpiers résultants de coupes intervenues sur les pâturages.

### Centre forestier et refuge

- Remplacement de plusieurs carrelages extérieurs et intérieurs cassés ;
- Installation d'un spot extérieur pour éclairer le cheminement pour le parking.

### Groupement forestier « La Colline »

Une journée « portes ouvertes », destinée aux habitants des 3 communes du Groupement, s'est déroulée le jeudi 31 août, avec le soutien des membres de la Cantonale 2024 de la FVJC et accompagnement musical de l'Echo Bois-Rond Cor des Alpes. Financement pour les communes de Genolier, Trélex et Givrins.

### Personnel

Le personnel forestier est stable, soit un Garde-forestier, trois bûcherons et un apprenti. L'engagement d'un second apprenti est envisagé pour 2024.

### Martelage

La Municipalité a effectué le traditionnel martelage dans les forêts communales le vendredi 27 octobre.

### Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël s'est déroulée durant la matinée du samedi 16 décembre, dans la forêt au « Pré-de-la-Maison ». 37 sapins ont été coupés avec l'aide du Groupement forestier « La Colline ».

## **PÔLE TECHNIQUE COMMUNAL**

### Introduction

La Municipalité a souhaité pouvoir s'appuyer sur une personne à l'interne pour le traitement de ce qui a trait à la gérance de ses bâtiments communaux, ainsi que de ses domaines. La volonté de garder un contact de proximité avec ses citoyens, les locataires et les bénéficiaires de DDP, permettant un échange sur les lieux, a contribué à ce choix.

Madame Ibadete Shabiu est entrée en fonction le 25 septembre dernier à un taux de 60%, réparti sur 5 jours, de sorte à garantir une disponibilité pour les interlocuteurs.

Un espace dédié à ce pôle a été aménagé dans le bâtiment de l'administration communale.

### Le pôle technique

Les missions principales du pôle sont :

- La gestion administrative de la police des constructions ;
- La gérance immobilière des biens communaux.

Afin de pouvoir mener à bien les tâches qui lui sont confiées, ainsi que construire une gestion pérenne de ses visions, un important travail de mise en place a été entrepris.

## **CHALETS D'ALPAGE, ALPAGES, DOMAINES ET PÂTURAGES**

### Chalets d'alpage – Généralités

La visite annuelle des chalets et des alpages, par la Municipalité, s'est déroulée le vendredi 9 juin.

Les dégâts aux bâtiments, occasionnés durant l'hiver, ont été inventoriés et les travaux à effectuer ont été listés. Les amodiataires présents pour l'occasion accueillent toujours la Municipalité le cœur sur la main et des tables bien garnies : café, thé, tresse, fromage, charcuterie, cakes et autres délices faits maison ; sans oublier le verre de vin servi généreusement et consommé avec modération.

### Chalet de la Pile-Dessous

Une clôture a été déplacée hors-forêt.

### Chalet de la Givrine

- Du compost a été livré pour la stabilisation du chemin sur le pâturage ;
- La réfection complète du fond de l'écurie a été réalisée ;
- La place fourragère a été stabilisée par une place en béton ;
- Des crochets de chéneau ont été changés.

### Chalet des Coppettes

La place fourragère a été stabilisée en tout-venant.

### Chalet du Sollier

Une ornière de débardage a été comblée par le Groupement forestier « La Colline ».

### Mur d'alpage en pierre sèche

Réfection des murs à deux endroits distincts, à savoir « Coppettes-Sollier » et « Givrines-Trélasse » (financement des deux communes de Trélex et Givrins).

### Alpage de la Baronne

Une doline s'est ouverte sur le pâturage ; elle a été sécurisée par le Groupement forestier « La Colline ».

### Parc naturel régional Jura vaudois

*(reconnu d'importance nationale depuis 2013)*

Cette Association, de 34 communes, poursuit 4 missions, centrées sur le développement durable, à savoir *"préservier et valoriser le patrimoine naturel et paysager, renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable, conclure des partenariats communication et garantie territoriale et promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable"*.

La participation des communes se monte toujours à CHF 5.00/habitant.

Le Parc Jura vaudois, au printemps 2023 et à l'instar des années précédentes, a procédé à l'installation de barrières et de récupérateurs pour le sauvetage des batraciens ; des bénévoles les ont déplacés de l'amont de la route de France à l'aval dans l'étang de la Givrines. Cette opération a permis de sauver 525 batraciens.

### Stand de tir de Givrins

Le bâtiment abritant de Stand de tir a été désaffecté et complètement vidé. Les archives ont été réparties entre notre commune et Trélex.

### Espace public

Hormis des travaux liés à l'entretien courant de l'espace public, aucune intervention particulière n'est à signaler.

### Divers

Déracinement par le vent, le 5 juillet, d'un marronnier, arbre séculaire, au chemin des Marettes.

Abattage d'un cerisier, sur la parcelle du Temple, pour raisons sécuritaires. Une compensation est prévue courant 2024.

L'inventaire des arbres remarquables d'importance cantonale, pour les communes de Genolier, Trélex, Duillier, Coinsins et Givrins, a été réalisé par la société Ilex Sàrl. Le mandat consistait à recenser les arbres en question puis dresser les inventaires communaux afin d'assurer l'entretien et la surveillance des arbres concernés.

## **BÂTIMENTS COMMUNAUX – ENTRETIEN COURANT**

### Tour de l'horloge

- Infiltrations d'eau constatées, joints refaits ;
- Electrification de la remontée des poids, adaptée selon les exigences de la DGIP ;
- Taches façades, expertise requise auprès de M. Simond.

### Grands-Records 1

- Remise à niveau des dalles devant les appartements ;
- Remplacement d'un répartiteur de chaleur dans un appartement ;
- Fuites dans les WC de l'école réparées ;
- Réfection des joints silicone dans les sanitaires de l'école ;
- Changement du lave-vaisselle dans la salle utilisée par l'UAPE ;
- Adoucisseur eau Culligan : ajout d'un système de filtration à la suite de nombreux résidus trouvés dans l'eau ;
- Disconnecteur pour la sécurité incendie cassé et arrivée d'eau coupée (protection incendie du bâtiment n'était donc plus assurée), a dû être remplacé et un contrat d'entretien obligatoire de cette installation conclu ;
- Remplacement de la clôture au sud du terrain de sport, suite aux dommages causés par des actes de vandalisme et des vents violents, agrandissement du portail d'accès. Coûts pris en charge par l'assurance ;
- Réfection du mur bordant le chemin piétonnier rejoignant l'école depuis l'Auberge.

### Immeuble route de Trélex 1

- Appartement 2<sup>ème</sup> étage : manivelle de store cassée changée, réparation de la fermeture d'un velux, détartrage de WC ;
- Appartement 2<sup>ème</sup> étage : infiltration d'eau par la porte fenêtre du balcon, joints changés. Moisissures présentes sur les murs, cause indéterminée (manque d'isolation du bâtiment) ;
- Perte de pression dans le réseau secondaire du CAD depuis plusieurs années, recherche de causes. Fuite trouvée dans le mur dans la cave de l'Auberge, changement des tuyaux exécuté.

### Immeuble route de la Bellangère 4

- Appartement 1<sup>er</sup> étage : problèmes d'électricité dans la salle de bain et la cuisine ;
- Appartement 1<sup>er</sup> étage : changement du lave-vaisselle, de la hotte de ventilation, ainsi que réfection des joints de carrelage ;
- Vérification des compteurs électriques de l'immeuble ainsi que des raccordements des différentes prises électriques, une modification réalisée (suite échange de caves) et suppression d'une prise non conforme dans l'appartement des combles ;
- Découpe du parquet dans la salle des sociétés afin de créer un accès au vide sanitaire situé sous l'immeuble (arrivée tuyaux CAD notamment).

### Immeuble route de la Bellangère 6

- Remplacement du frigo dans le casino ;
- Présence récurrente de fouines dans le galetas, plusieurs passages de l'entreprise spécialisée selon contrat d'entretien ;
- Température et humidité local archives perturbées, recherche causes ;
- Entretien annuel de l'élévateur.

### Abri PCi sis dans le Collège des Grands-Records

- La citerne à eau a été réfectionnée ;
- 2 moteurs de ventilation ont été réparés.

### Temple

- Spots extérieurs ont été changés pour une technologie LED selon crédit budgétisé ;
- Malgré l'intervention régulière d'une entreprise spécialisée, de nombreuses mouches mortes sont présentes régulièrement.

### Grande-salle

- Tuyau d'évacuation d'eau usées percé dans le réduit, réparé par un collier ;
- Réfection des joints silicone dans la cuisine et les sanitaires ;
- Remplacement de répartiteurs de chaleur cassés ;
- Mise aux normes de l'éclairage des sorties de secours ;
- Remplacement du beamer selon crédit budgétisé ;
- Remplacement des spots pour la scène pour de la technologie LED selon crédit budgétisé.

## **Résiliations baux**

### Immeuble route de Genolier 1 :

- Auberge, logement et places de parking : Résiliation reçue le 30 août 2023 pour le 31 décembre 2024 ;
- 4 places de parc : Résiliation reçue le 28 septembre 2023 pour le 30 octobre 2023.

### Immeuble route de Trélex 1 :

- Appartement de 4,5 pièces situé au 2ème étage : Résiliation reçue le 30 novembre 2023 pour le 29 février 2024 ;
- Appartement de 2 pièces situé au rez-de-chaussée : Résiliation reçue le 20 novembre 2023 pour le 29 février 2024.

### Immeuble chemin des Grands-Records 1 :

- Studio situé au 1er étage : Résiliation reçue le 24 novembre 2023 pour le 15 mars 2024.

## **Analyse des loyers communaux**

Dans le cadre du processus de relocation des appartements dont les baux ont été résiliés, le pôle technique a réalisé une analyse des loyers des biens loués dans le village. Il en est ressorti que les loyers se situaient très largement en dessous des prix du marché (de l'ordre de 27% en moyenne).

Une adaptation des loyers a donc été faite pour les logements à relouer, tout en maintenant les prix en dessous de ceux pratiqués, afin de tenir compte des contraintes liées aux immeubles, mais également pour garantir une accessibilité aux personnes du village, jeunes ou moins jeunes.

## **Problématiques rencontrées**

### Défaut de paiement de loyers

La Municipalité a pris la décision de résilier les baux à loyer d'un appartement et d'une place de parc à un locataire, à la suite d'un défaut de paiement de loyer qui perdure depuis des années. Une procédure judiciaire est pendante, le locataire s'étant opposé à la résiliation de son bail.

### Décomptes eau

Il a été mis en évidence qu'un locataire payait la consommation d'eau froide extérieure d'un autre appartement en sus du sien (le robinet du voisin étant raccordé sur son compteur) et que sa propre eau froide extérieure était comptabilisée à double, par suite d'erreurs de comptage de l'entreprise NeoVac. Des corrections des décomptes et de la facturation doivent donc être entreprises, depuis les années 2012-2013.

### Pannes chauffage

Des nouveaux raccordements sur le CAD ont provoqué de nombreuses pannes de chauffage chez nos locataires durant l'automne. Les radiateurs ont dû être purgés à de multiples reprises, de même que les conduites du réseau secondaire du CAD.

### Décomptes de charges locataires

La commune ne facture à ses locataires qu'une partie des charges de chauffage et eau (chaude et froide), et aucun frais accessoire. La Municipalité va analyser cette situation.

### Conciergerie communale

La conciergerie communale a dû faire face à un fonctionnement réduit, reporté pour les tâches essentielles sur des mandataires externes ou encore sur l'employé de la voirie durant l'année écoulée, le titulaire du poste ayant été en incapacité de travail totale ou partielle durant ce laps de temps.

## **Analyse du patrimoine immobilier**

La Municipalité a confié le mandat à Burnier & Cie SA de réaliser une analyse complète de son patrimoine immobilier, afin de pouvoir l'aider à construire sa vision à long terme de la gestion de ses biens et des nécessités en découlant, notamment de la planification des rénovations.

Dans ce cadre, différents prérequis sont nécessaires, afin de pouvoir mieux identifier les besoins et prioriser les démarches.

## Rapports CECB+

La société VED Sàrl a été mandatée afin de réaliser les analyses énergétiques des bâtiments sis route de Trelex 1, chemin des Grands Records 1, l'auberge, ainsi que le stand de tir. Cette démarche s'inscrit aussi dans le cadre des actions du PECC.

## Etude de faisabilité rénovation auberge

Cette étude a été confiée au bureau d'architectes Glatz et Delachaux, spécialisés dans la transformation, rénovation d'objets patrimoniaux. Elle permettra de cerner ce qui est envisageable de faire dans ce bâtiment, étant précisé que la Municipalité souhaiterait conserver une auberge villageoise traditionnelle. Un crédit extrabudgétaire a été accordé par le Conseil Communal lors de sa séance d'octobre 2023 pour la réalisation de cette démarche.

En parallèle, l'étude de la variante de continuer à permettre l'exploitation de l'auberge et l'utilisation du logement intégré avant les « gros travaux » est également prise en compte, afin de pouvoir déterminer la priorité des démarches à entreprendre et leur caractère d'urgence.

## **Analyse espaces publics**

Constatant le vieillissement de certaines infrastructures à la disposition du public, notamment la place de jeux de la ruelle des Marettes, ainsi que les gradins du préau de l'école, et les conséquences de la minéralité de ce lieu sur le bâtiment scolaire en période de fortes chaleurs, la Municipalité a entrepris des démarches afin de pouvoir soumettre un projet global au Conseil communal lors de sa séance ordinaire du début de l'année 2024.

## **POLICE DES CONSTRUCTIONS**

### Traitement des dossiers

En 2023, 47 nouveaux dossiers liés à la police des constructions ont été déposés.

### Bureau technique

L'année 2023 a été marquée par un changement de mandataire pour notre commune en matière d'analyse technique des dossiers de construction. En effet, la Municipalité a pris la décision dans le courant de l'hiver de démissionner de l'Association intercommunale du STI et de collaborer avec le bureau BBHN Sàrl à Morges, à la suite de divergences de vues sur la gestion et le traitement des dossiers.

### Révision du règlement sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

Notamment nécessité par le changement de mandataire technique, mais également afin d'adapter l'actuel règlement aux besoins/requêtes toujours en augmentation, un travail de révision du document a été initié et devrait être finalisé dans le courant de l'année 2024.

## **URBANISME**

### **Zones réservées**

Les zones réservées qui avaient été introduites en 2018 afin de stabiliser le développement des secteurs hors-centre jugés surdimensionnés au regard du bilan cantonal des réserves sont venues à échéance le 31 mai 2023.

### **Remaniement parcellaire dans le secteur de L'Oche**

Ce dossier a débuté en 2012 et a été inclus dans le Plan Directeur Communal (PDCoM) de 2014. L'objectif communal est d'acquérir la partie affectée en zone d'utilité publique (ZUP) de la parcelle 179, d'une surface de 1'110m<sup>2</sup>. Cette ZUP, à proximité de l'école, de plusieurs parkings et du NStCM est particulièrement intéressante pour y développer des projets en lien avec l'éducation, le sport et la jeunesse et répond à un véritable besoin public.

Afin de permettre cela, la parcelle 179 a été divisée en deux bien-fonds distincts en janvier 2023, l'un pour la partie en zone agricole (parcelle 179) et l'autre pour la partie en zone d'utilité publique (nouvelle parcelle 708).

La Commune de Givrins et les propriétaires des parcelles 179 et 708 ont ensuite signé une promesse conditionnelle par-devant Me Olivier Thomas, Notaire à Nyon, en date du 8 février 2023 permettant à la Commune d'acquérir la nouvelle parcelle 708.

La condition principale de cette promesse réside dans la régularisation de l'affectation de la parcelle 179, actuellement en zone agricole, en zone centrale 15 LAT et donc dans l'entrée en vigueur du Plan d'Affectation Communal (PACoM).

### **Plan d'Affectation Communal (PACoM)**

#### **a. Contexte et portée**

Le Plan Général d'Affectation (PGA) de Givrins est en vigueur depuis 1980. La situation a évolué et les dispositions datant de plus de 40 ans sont en partie obsolètes. Par ailleurs, suite à la révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) en 2014, les communes du canton de Vaud ont l'obligation de mettre leur plan d'affectation et le règlement y relatif en conformité avec les nouvelles normes.

Le PGA révisé, appelé Plan d'Affectation Communal (PACoM), affecte le territoire communal en différentes zones et aires dont le périmètre figure sur le plan d'affectation. Le Règlement sur le PACoM contient les règles applicables aux constructions et à l'aménagement du territoire de la Commune à l'intérieur de ce périmètre. Le PACoM prend également en compte les aspects qualitatifs d'aménagement, en respectant une croissance mesurée, à l'échelle du village, pour les 15 prochaines années.

A titre informatif, les Surfaces d'Asselement (SDA) présentent un bilan positif dans le PACoM avec un gain d'un peu plus de 3.5 hectares.

Il est rappelé que les secteurs suivants ne seront pas affectés par le PACoM ; leur affectation sera maintenue selon leur Plan Partiel d'Affectation (PPA) respectif, soit:

- PPA « Chanay » du 12.04.1995
- PPA « Au Serau » du 21.02.1996
- PPA « Es Sales » du 09.12.2013
- PPA « Leydefeur » du 05.09.2012

En effet, les dispositions régissant ces PPAs correspondent à leur usage et leur intégration dans le PACom aurait nécessité la démonstration de leur conformité ainsi que leur reconduction pour un délai de 15 ans, ce qui empêcherait des ajustements dans un plus court délai.

Le Plan Général d'Affectation (PGA) « Grand Pré » du 29.02.1980 ne sera pas non plus affecté par le PACom. La création d'une zone artisanale dans ce secteur pourra prochainement être réactivée, suite à l'introduction par le canton de ZAL (Zones Artisanales Locales). Ces zones obéissent à des règles spécifiques qui les soustraient à l'obligation de suivre le système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA) du district de Nyon qui devrait être mis en place par Région de Nyon en 2024.

## **b. Procédure 2023**

La Municipalité a validé le PACom et son Règlement lors de sa séance du 30 janvier 2023. Le dossier a ensuite été soumis à l'enquête publique du 20 février au 21 mars 2023. Une séance publique de présentation du projet s'est tenue le 23 février 2023.

L'enquête publique a fait l'objet de 29 oppositions et/ou remarques émanant de 13 propriétaires et de Pro Natura. Leurs auteurs ont tous été reçus lors de séances de conciliation qui se sont déroulées en avril et mai 2023. Ces séances de conciliation ont permis de fournir des explications et parfois de trouver un terrain d'entente, soit par des explications, soit par des adaptations du projet.

Ces adaptations, coordonnées à deux procédures de cadastration du domaine public au domaine privé communal (procédure LRou), ont été soumises à une enquête publique complémentaire du 28 août au 26 septembre 2023. Une nouvelle séance publique d'information s'est tenue le 30 août 2023. L'enquête publique complémentaire a fait l'objet d'une opposition et son auteur a été reçu lors d'une séance de conciliation le 12 octobre 2023. Au total, 17 oppositions ont été retirées et 6 ont été maintenues.

La levée de ces oppositions ainsi que l'adoption du Plan d'Affectation Communal (PACom) et son règlement (RPACom), du Plan fixant la limite des constructions, du Plan de constatation de la nature forestière et de la cadastration de deux domaines publics au domaine privé communal ont été soumis à l'approbation du Conseil communal en janvier 2024.

Une dernière validation cantonale sera encore requise avant l'entrée en vigueur. Si aucune enquête complémentaire n'est requise, le PACom et son Règlement, ainsi que des autres plans susmentionnés, entreront en vigueur durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024, après échéance des délais de recours.

## **SERVICE DES ROUTES ET VOIRIE**

### Routes

Plusieurs routes et bordures de routes ont été réparées en 2023, principalement la route de Sodome et la route de Duillier. Les réparations ont notamment consisté à la stabilisation des bords de route et le pontage de fissures. Un plan d'intervention 2024-2026 pour d'autres travaux d'entretien/réparations a été établi.

À la suite de plusieurs problèmes logistiques, lors d'un nouveau raccordement au CAD, la route de Genolier a été fermée plus longtemps que prévu.

Les travaux d'entretien et réparations suivants ont été effectués :

- Réparation de trois regards endommagés ;
- Réparations de quelques nids de poules.

### Voirie

La saison hivernale 2022-2023 a été faible en chutes de neige ; il n'y a eu de la neige qu'à la mi-décembre 2023. Une seule intervention a été effectuée pour le déneigement et le salage des routes communales ainsi que le déneigement des places/accès privés.

La benne de récolte du verre, sise à la route de la Bellangère ayant été « taguée », le service de voirie l'a parfaitement nettoyée. Une plainte contre inconnu a été déposée.

### Passage de l'épareuse

Le passage de l'épareuse a été effectué en deux étapes, la première en passant uniquement aux endroits où la visibilité pour la sécurité des usagers de la route le nécessitait, la deuxième sur l'ensemble du réseau. La Municipalité a décidé de reconduire la même action en 2024.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

Quelques ampoules défectueuses ont été remplacées.

À la suite de l'extinction de l'éclairage public durant les heures creuses de la nuit, depuis mi 2019, une économie d'électricité d'un peu plus de 40% a été mesurée. Depuis la demande du Conseil Fédéral d'augmenter les économies d'énergie, l'extinction de l'éclairage public a été ramenée à 00:00 ; les effets pourront être mesurés dès 2024.

## **ESPACES PUBLICS**

Hormis des travaux liés à l'entretien courant du cimetière, aucune intervention particulière n'est à signaler.

## **DECHETS/DECHETERIE**

### Personnel de surveillance

La commune a repris la gestion du personnel de surveillance de la déchèterie au 1<sup>er</sup> juin 2022, moyennant le paiement des heures de surveillance qui sont dues contractuellement par BGS Compost SA.

## Entretien

Il n'y a pas eu de gros entretiens fait cette année.

## Finances

L'excédent de revenus de CHF 1'241.01 s'explique notamment par :

- Plus de perception de taxes déchets ;
- Peu de frais d'entretien de la déchèterie ;

Comme la gestion des déchets fait partie des domaines autofinancés, les recettes courantes doivent couvrir les dépenses courantes, y compris les amortissements. On cherche donc un équilibre budgétaire avec un taux de couverture de 100%. Comme cet équilibre est difficilement réalisable sur une année, le principe de couverture des coûts est recherché à moyen terme, c'est-à-dire sur une période d'environ 5 ans.

Déchets	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne/5 ans
Charges	102'853.89	104'353.82	94'177.85	92'308.90	111'089.24	100'956.74
Amortissements	15'023.40					3'004.68
Attribution au fonds		1'700.93	18'760.40	18'431.50	5'426.31	11'079.79
Revenus	105'724.65	106'054.75	112'938.25	110'740.40	116'515.55	110'394.72
Prélèvement au fonds	12'152.64					
Couverture en %	90%	102%	120%	120%	105%	106%

On constate que l'on est proche de l'équilibre sur 5 ans.  
Le solde du fond de réserve affecté est de CHF 52'928.33

Il est envisagé en 2024 de revoir la gestion des déchets valorisables afin d'augmenter les ristournes perçues.

## **CIMETIERE**

Hormis des travaux liés à l'entretien courant du cimetière, aucune intervention particulière n'est à signaler.

## **ECOLES**

### Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

Notre commune jouit d'une démographie relativement stable, le nombre de jeunes scolarisés dans notre établissement reste quasiment identique d'année en année.

L'AISGE s'est dotée d'un fonctionnement plus professionnalisé dès la fin de l'année 2022, lui permettant dorénavant de s'appuyer sur une direction générale pour toutes les tâches opérationnelles, le CODIR lui se concentrant sur les aspects stratégiques.

La construction attendue depuis de nombreuses années du collège du « Bix » à Arzier le Muids a débuté durant l'automne, bâtiment devant accueillir les élèves du 2<sup>ème</sup> cycle (5 à 8<sup>ème</sup> Harmos). La fin des travaux est envisagée pour la rentrée scolaire 2025-2026. Les coûts de l'ordre de CHF 40'000'000.- de cette construction auront un impact important dans le budget communal, avec une probable hausse d'impôts de 3 points afin de couvrir les charges supplémentaires pour la Commune.

Le rapport de gestion de cette association se trouve sur son site internet [www.aisge.ch](http://www.aisge.ch). Depuis cette année, la Directrice générale établit également un rapport d'activités, détaillant les différents évènements et qui figure aussi sur ce site.

## **DÉFENSE INCENDIE**

Le Rapport annuel en présentiel du site de Genolier s'est tenu le samedi 21 janvier à la Grande-salle de Givrins.

Intervention des sites de Nyon, Lausanne et Saint-Cergue pour un départ de feu de forêt intentionnel au chemin du Loup (point de vue), le dimanche 5 mars. Une plainte contre inconnu a été déposée.

Feu d'une surface d'environ 1 Ha, sur le pâturage de « La Baronne », avec intervention du site de Saint-Cergue, le dimanche 15 octobre. Origine du feu inconnue.

### Site de Genolier

Interventions : 37 (dont 7 à Givrins) pour un total de 405 heures de l'organe d'intervention. Sollicitation de la Commune pour la surveillance du feu patriotique ainsi que du cortège aux lampions.

Effectif du site de Genolier : 33.

Effectif SDIS Nyon-Dôle : 226.

## **ORGANISATION REGIONALE DE PROTECTION CIVILE DU DISTRICT DE NYON (ORPC)**

Le représentant de la Municipalité ainsi que celui du Conseil communal ont participé aux deux assemblées ordinaires de l'ORPC.

Utilisation d'une partie des locaux de l'abri PCi du Collège des Grands-Records pour le stockage ainsi que le travail des décorations de la Cantonale 2024 de la FVJC.

### Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Deux séances de formation et information ont été suivies pour la mise en action d'un PRU, selon nécessité, dans la salle du Casino. A cet effet le matériel cantonal a été partiellement livré.

Le nombre total de places protégées, au niveau communal, est excédentaire par rapport à la population, à savoir 1159 places (661 privées et 498 publiques).

## SERVICE DES EAUX

### Légalisation des nouvelles zones de protection des eaux « S » (Dossier en cours depuis 2013)

En juin, la Commune a reçu un courrier de la part de la Direction Général de l'Environnement (DGE), ayant pour objet le captage de la Bellangère (Assainissement des canalisations des eaux usées des parcelles situées en zone S3 de protection des eaux). Il y est mentionné :

*“Nous accusons réception du rapport par la société KFS Service de canalisation SA, relatif à l'objet cité en titre, que vous nous avez fait parvenir en date du 12 juin 2023 et vous en remercions.*

*Il a été pris bonne note que toutes les canalisations du quartier de la Bellangère ont été mises en conformité par chemisage et que la totalité des tests ont été réalisés à satisfaction.*

*En remerciant l'autorité communale pour les démarches entreprises pour sécuriser ces installations à risques, nous vous adressons, Madame la Municipale, nos salutations distinguées.”*

Ce courrier officialise la fin des exigences cantonales en terme de légalisation de nos zones de captages des eaux.

### Relevés des compteurs d'Eau Sous Pression sur le territoire communal

Les relevés automatiques annuels n'ont pas pu être effectués à mi-décembre, ceci en raison du récent engagement de notre nouvelle Boursière, de sa formation, de priorités comptables et de timing.

### Suivi des bornes hydrantes communales et contrôle

Le suivi et l'entretien des bornes hydrantes (BH) se poursuit en collaboration avec le SDIS et le fontainier de la Commune. Le contrôle des BH a été effectué le 3 octobre avec les félicitation du lieutenant du SDIS pour l'excellente tenue de ces équipements.

### Suivi, contrôle et interventions 2023 sur les conduites, raccordements EU/EC et ESP communaux ainsi que des constructions en cours

Adresses/lieux concernés :

#### *Janvier*

- Route des Marettes 18, parcelle 703, suivi des raccordements de la nouvelle construction.

#### *Février*

- Route de la Bellangère 4 et Rte de Genolier 1. Travaux de réhabilitation des EC-EU suite au contrôle du séparatif 2022. Des raccordements privés sur les parcelles 37, 38 et 39, présentaient des défauts de raccordements, EC raccordées aux EU ;
- Chemin de Châtel-Dessus, réparation d'une fuite sur canalisation ESP.

#### *Mai*

- Chemin des Ecureuils 1 – suivi des raccordements de la nouvelle construction ;
- Chemin Pont-de-Terre 3, réhabilitation d'une tranchée drainante et agrandissement de l'étang. Etude et suivi du projet ;

- Route de la Bellangère 8, Parcelle n°36, suivi raccordement nouvelle construction intégrant un ouvrage d'infiltration / rétention.

#### *Juin*

- Chemin en Pont-Trembley 1 – travaux de réajustement du parking et réhaussement de deux regards (EC-EU) ;
- Chemin De Châtel-Dessus, signalement, d'un propriétaire foncier, de grille de route bouchée ! Réponse donnée à ce citoyen : Les grilles en bords des routes et chemins communaux sont curées toutes les deux années, voir toutes les années sur certains secteurs. Par contre, l'entretien, la signalisation, l'éclairage et le nettoyage d'une route/chemin privé sont du ressort du/des propriétaires.

#### *Août*

- Chemin Sous les Vignes 12, suivi de l'installation d'une citerne de récupération d'eau de pluie de 5'000 litres ;
- Rte de Sodome, constat d'une fuite d'eau sous pression (ESP). La fuite a été rapidement localisée et réparée.

#### *Octobre*

- Fuite ESP au Ch. de Châtel-Dessus, compromettant le remplissage du réservoir du Molard. Une fouille de recherche de la fuite a été effectuée et rapidement localisée ;
- Constat de regards EU-EC endommagés en bordure de la route de la Bellangère 51. Réparation effectuée par l'entreprise D. Sippel.

#### *Novembre*

- Préparation du préavis ESP no 22/2023. Demande d'un crédit de CHF 235'900.00 destiné à financer les travaux du bouclage d'eau sous pression entre la route de Genolier et la route de la Gare conformément au PDDE, ce dernier sera soumis au Conseil Communal du 07 décembre.

#### *Décembre*

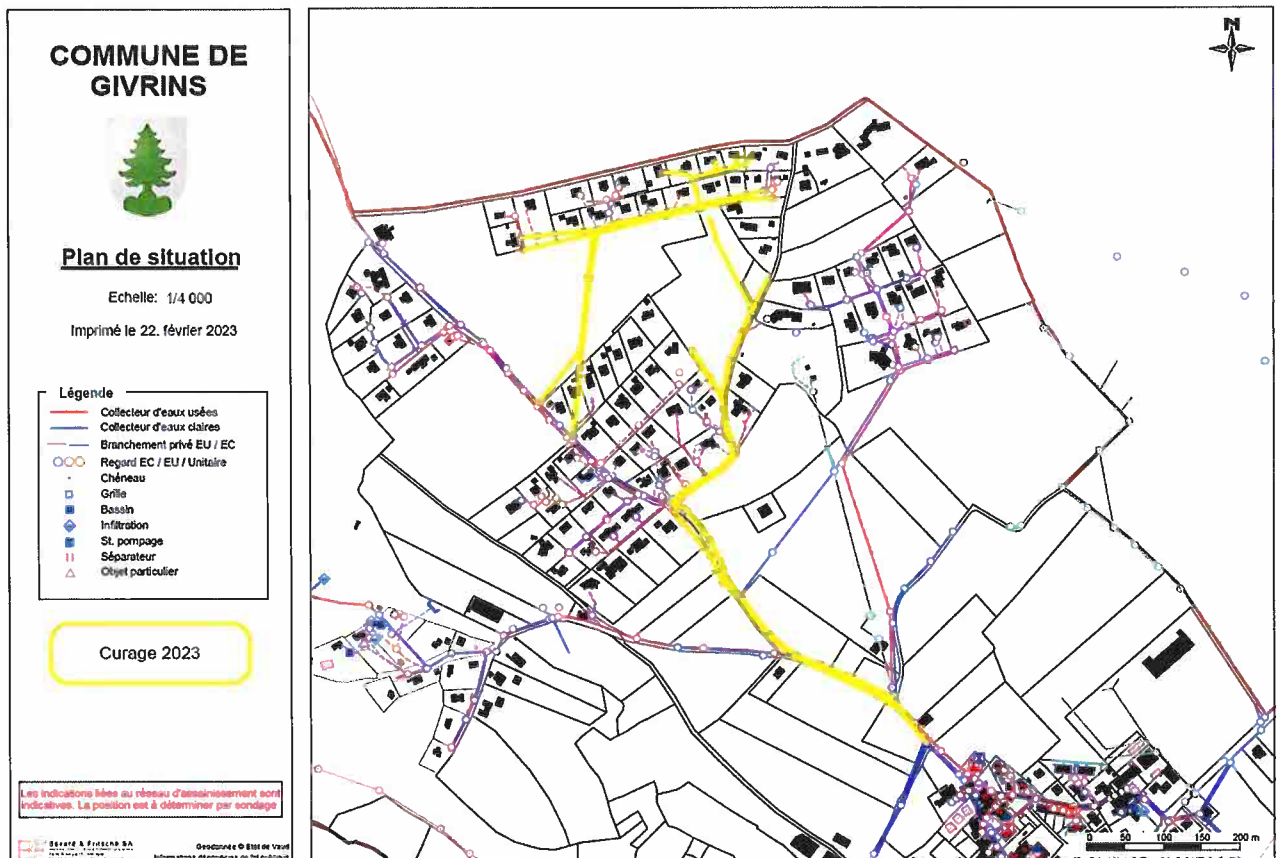
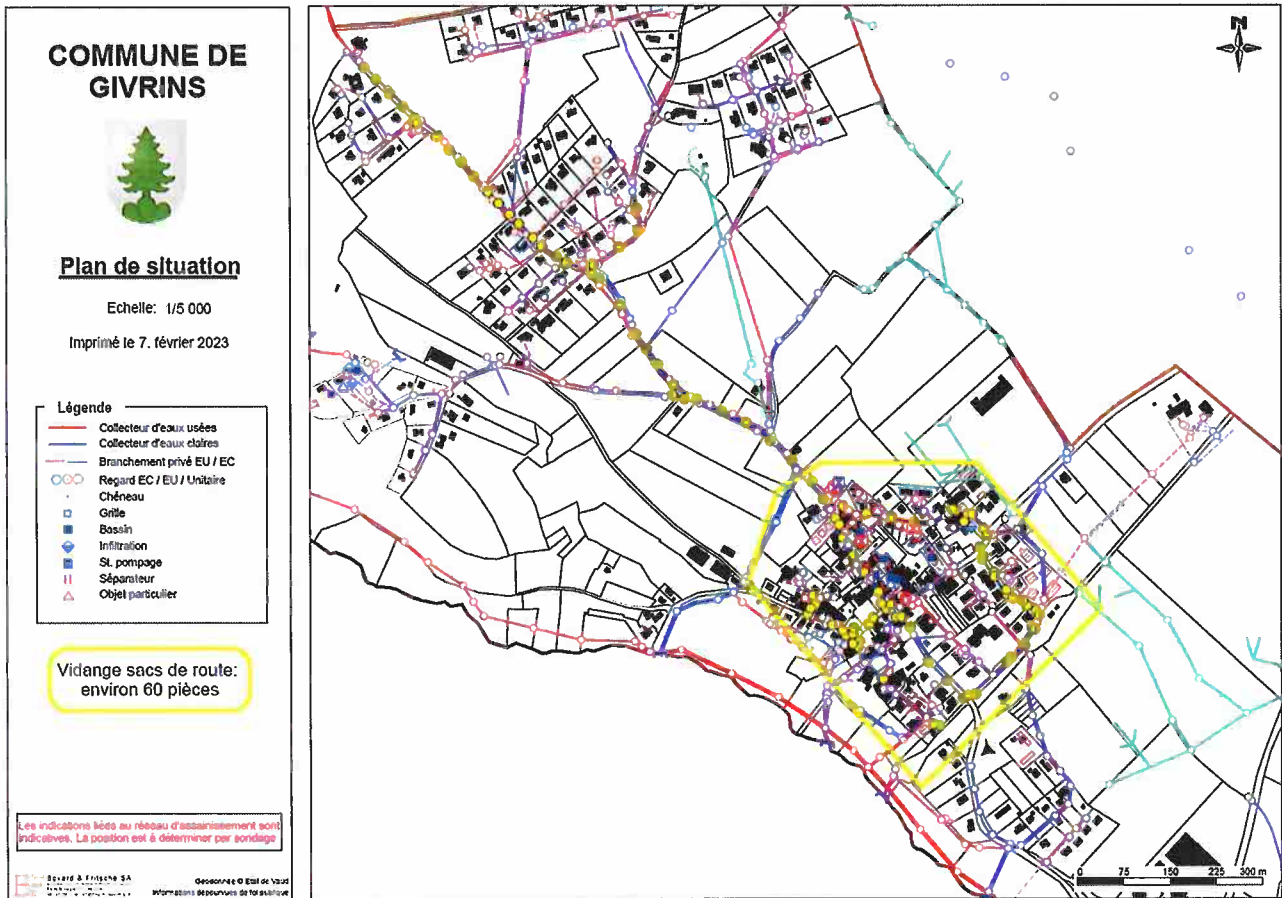
- Collège des Grands Records, constat que l'eau alimentant les robinets de l'ancien local du feu, ainsi que celui extérieur servant à désaltérer les passants et autres enfants, ne peuvent pas être considérés comme eau potable. Des étiquettes « eau non potable » ont été posées le 26 décembre sur le mur extérieur à côté de la porte d'entrée du local PC ainsi qu'à l'intérieur du local de la voirie, en dessous des classes et remplacement du disconnecteur de défense incendie, défectueux par notre fontainier.

#### *Du printemps à l'automne*

- Suivi des travaux de la pose d'une conduite d'eau sous pression (ESP) comme liaison de secours entre les communes de Givrins et Genolier, selon le préavis no 13/2023, qui a été accepté le 27 avril par le Conseil Communal (Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 193'430.- TTC destiné à financer, cette conduite pour 1/2 part).

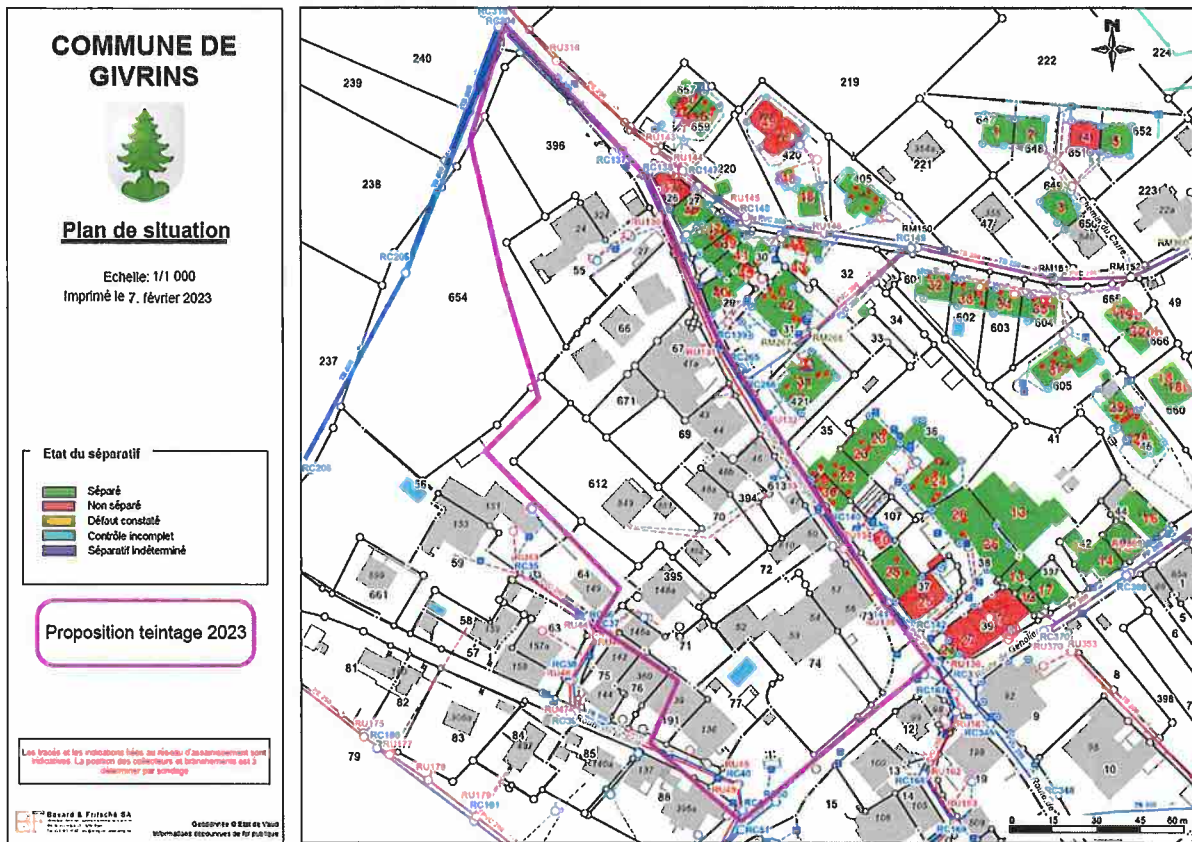
# Entretien et suivi des collecteurs EC/EU communaux et privés

## Campagne de curage 2023, d'inspection et de vidange des sacs/grilles de route



Juillet

- Courriel de Bovard & Fritsché SA, Bureau d'ingénieurs en charge du dossier, informant de l'organisation des contrôles du séparatif qui seront effectués en 2023, soit les parcelles : 55, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 395 et 671, 396, 612.



Décembre

- Avis du bureau Bovard & Fritsché SA suite au contrôle du séparatif 2023 : Les parcelles 55 et 69 sont non conformes, déversement des chéneaux EC dans les EU.

### Entretien des réservoirs et de la station de pompage

#### *Réservoir du Molard*

- Nettoyage du réservoir du 10 au 14 avril et des locaux le 22 août ;
- Contrôle des vannes incendie du réservoir les : 20 février, 27 mars, 14 avril et 12 décembre.

#### *Réservoir des Chaumilles*

- Nettoyage du réservoir du 17 au 20 avril ;
- Contrôle des vannes incendie du réservoir les : 20 février, 27 mars, 14 avril et 12 décembre.

#### *En 2023*

- 33'867 m<sup>3</sup> ont approvisionné les réservoirs via les captages gravitaires ;
- 61'239 m<sup>3</sup> ont approvisionné les réservoirs via le puits de pompage ;
- 18'681 m<sup>3</sup> ont approvisionné les réservoirs via la SAPAN (eau du lac traitée).

#### *Capture gravitaire et puits de pompage*

- Nettoyage des captages et du puits le 14 avril.

### *Station de pompage des Chaumilles*

- Lavage des locaux le 14 avril.

### *En 2023*

- 42'560 m<sup>3</sup> ont été pompés du réservoir des Chaumilles au réservoir du Molard.

### Analyses de l'eau potable à Givrins

#### *Le 14 avril*

- Prélèvement aux sources de la Bellangère (analyses par le Service des eaux de la ville de Lausanne). Captages gravitaires F1 et F3 : Analyses microbiologiques et physico-chimiques = **échantillons conformes** au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

#### *Le 17 avril*

- Prélèvement au puits de pompage F4 (analyses par le Service des eaux de la ville de Lausanne) : Analyses microbiologiques, physico-chimiques et métabolites Chlorothalonil = **échantillon non conforme** au droit en vigueur pour les paramètres analysés, soit les germes aérobies mésophiles UFC (max 100 ml) étaient à 200 ml.

#### *Le 24 avril*

- Prélèvement au puits de pompage F4 et aux WC de l'école (analyses par le Service des eaux de la ville de Lausanne) : Analyses microbiologiques, physico-chimiques et métabolites Chlorothalonil = **échantillons conformes** au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

#### *Le 24 juillet*

- Prélèvement aux sources de la Bellangère et au village (analyses par le Service des eaux de la ville de Lausanne) - Captages gravitaires F1, F3, puits F4 + ferme Prélaz : Analyses microbiologiques ;
- Prélèvement également au réservoir des Chaumilles, Analyses microbiologiques, physico-chimiques = **échantillons conformes** au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

#### *Le 11 octobre*

- Prélèvement au robinet du cimetière (analyses par L'Office de la consommation OFCO, vd.ch) : Analyses microbiologiques, physico-chimiques = **échantillon conforme** au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

#### *Le 27 novembre*

- Prélèvement au captage F3 et au puits F4 + WC publics (robinet du lavabo), route de Genolier 9 (analyses par le Service des eaux de la ville de Lausanne): analyses microbiologiques = **échantillons F3 et WC public conformes** au droit en vigueur pour les paramètres analysés = **échantillon F4 (puits) non conforme** au droit en vigueur pour les paramètres analysés, soit les germes aérobies mésophiles UFC (max 100 ml) étaient à 288 ml.

#### *Le 12 décembre*

- Prélèvement au puits de pompage F4 (analyses par le Service des eaux de la ville de Lausanne) : Analyses microbiologiques = **échantillon conforme** au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

### Entretien et suivi des fontaines communales

Les fontaines communales ont été nettoyées régulièrement au cours de l'année, soit pour la plupart durant les semaines 5-6-8-14-18-38-39-41 et 44.

## ENERGIE

### Plan Energie et Climat Communal (PECC)

Le Plan Energie & Climat (PECC) de Givrins a été adopté en 2022 sous le slogan « **AGIVRINS, ensemble pour demain** ». Il est assorti d'un catalogue de 22 fiches d'actions concrètes.

Le PECC et le catalogues d'actions peuvent être consultés sur la page Environnement du site de la commune. Pour en savoir plus sur l'outil PECC, le site du canton peut être consulté via le lien suivant :

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/>

Le PECC constitue la colonne vertébrale de la politique communale en matière de durabilité, d'énergie, de biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques. Les 22 actions sont progressivement mises en œuvre depuis 2023 en fonction des ressources disponibles et font l'objet d'un suivi régulier par le bureau d'accompagnement mandaté par la commune.

Les premières actions du PECC mises en œuvre en 2023 sont les suivantes :

- ✓ Fiche 2 : Signature de la Charte des Talus le 12 avril 2023, ce qui implique notamment la renonciation à l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire communal.
- ✓ Fiche 3 : Reprise du diagnostic biodiversité en village effectué par le Parc Jura Vaudois en 2021 identifiant des mesures concrètes par secteur (pose de nichoirs, conversion en prairie fleurie, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, plantation de haie et bosquets arbustifs indigènes,...).
- ✓ Fiche 5 : Mise en place d'un plan d'entretien durable des talus sur le territoire communal différenciant :
  - Les talus avec qualité supérieure qui auront un entretien spécial en fin de saison (avec motofaucheuse et évacuation de la fauche) ;
  - Les talus avec fauche tardive à l'épareuse.
- ✓ Fiche 8 : Edition spéciale de l'Echo des Copons sur les éco-gestes pour diminuer la consommation d'eau (août 2023).
- ✓ Fiche 10 : La possibilité de maintenir en service le réservoir des Chaumilles (en eau brute) a malheureusement été écartée par le SANE, ce réservoir étant hors de leur zone d'arrosage.
- ✓ Fiche 12 : Projet de promotion du solaire photovoltaïque avec GROUP-IT, une plateforme de la HES-SO soutenue par l'Office Fédéral de l'Energie (OFEN), qui propose un accompagnement et des appels d'offres groupés pour l'installation facilitée de panneaux photovoltaïques chez les particuliers.

Une séance publique d'information a eu lieu le 13 septembre 2023 afin de présenter le projet aux habitants et une seconde information a eu lieu via l'Echo des Copons au mois d'octobre. Fin novembre 2023, les propriétaires de 41 bâtiments s'étaient inscrits sur le site de GROUP-IT pour obtenir une pré-évaluation du potentiel solaire de leur toiture.

- ✓ Fiche 14 : Le bureau Vuilleumier Energie Dessin a été mandaté pour effectuer un CECB+ de plusieurs bâtiments communaux. Sous l'impulsion de la Municipale en charge des bâtiments communaux, la Municipalité a également décidé de faire réaliser une analyse globale de son patrimoine immobilier. Un crédit de CHF 16'500 TTC a été accordé pour ce projet à la Municipalité par le Conseil Communal à l'issue de sa

séance du 11 octobre 2023 (Préavis 20/2023). Pour plus de détails, voir le chapitre Analyse patrimoine immobilier en page 16 du présent rapport.

- ✓ Fiche 18 : Mise en place de l'application Guichet Mobile de Région de Nyon qui a pour objectif de favoriser le co-voiturage et le report modal. Toute personne habitant ou travaillant à Givrins peut s'enregistrer gratuitement sur la plateforme. Une vidéo de présentation est disponible sur le site de la commune (onglet Vie Locale).
- ✓ Fiche 20 : Création d'une nouvelle commission thématique permanente du Conseil communal, la Commission Durabilité Energie et Climat (CODEC), qui a été approuvée par le Conseil communal à l'issue de sa séance du 11 octobre 2023.

Ces actions sont destinées à être poursuivies l'année prochaine et les jalons de bon nombre d'autres actions qui seront déployées en 2024 ont été posés.

## **Chauffage à distance**

### **a. Contexte, objectifs et conditions**

A l'issue de l'appel d'offre et de la procédure de sélection d'une entreprise tierce pour la reprise et le développement du chauffage à distance, CAD Givrins SA et son actionnaire, la commune de Givrins, ont passé un accord de principe avec la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA (SEFA) fin 2022.

En date du 6 janvier 2023, celle-ci adressait à CAD Givrins SA une lettre d'intention sur son entrée dans le capital-actions ainsi qu'une offre sur le projet d'extension du réseau de chauffage à distance.

L'année 2023 a été largement consacrée à la formalisation de cet accord et à la conclusion de nouveaux contrats de fourniture de chaleur.

Pour mémoire, les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Pérenniser CAD GIVRINS SA
- Développer le réseau de chauffage à distance dans le village
- Limiter les pertes financières pour la commune
- Conserver une participation communale au sein de la société

L'offre de la SEFA et son entrée dans le capital de CAD GIVRINS SA étaient subordonnées aux conditions cumulatives suivantes :

1. Validation par le Conseil communal de Givrins
2. Ajustement du prix de vente actuel de l'énergie
3. Acquisition de nouveaux clients sur une première boucle de développement

Ces conditions ont toutes été remplies, comme expliqué ci-dessous.

### **b. Mise en oeuvre**

La mise en œuvre du partenariat s'est faite en plusieurs étapes :

#### **Assainissement de la situation financière de CAD Givrins SA**

Réduction du capital-actions de CAD Givrins SA de CHF 600'000.00 à CHF 125'000.00 par incorporation de CHF 475'000.00 de pertes.

Abandon de créances de la commune envers CAD Givrins SA pour un montant correspondant à la différence entre la perte cumulée au 30 juin 2023 et le montant de la réduction de capital de CHF 475'000.00, soit CHF 294'460.00. Puis un second abandon de créances de CHF 37'525.00 en raison d'une erreur dans les comptes 2023 découverte lors du transfert de la gestion de CAD Givrins SA à la SEFA, soit un abandon de créances total de CHF 331'985.00.

Conversion du solde ouvert de CHF 1'488'342.00 en prêt.

Cet assainissement a été approuvé par le Conseil communal qui a largement soutenu le Préavis municipal 16/2023 lors de sa séance du 21 juin 2023. Il a ensuite été formalisé lors de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) de CAD Givrins SA par-devant Me Olivier Thomas, Notaire à Nyon, en date du 5 décembre 2023.

#### Entrée de la SEFA dans le capital-actions et le conseil d'administration de CAD Givrins SA

La cession par la commune de 80% du capital-actions à la SEFA a également été formalisée lors de de l'AGE du 5 décembre 2023.

A cette occasion, la composition du conseil d'administration a par ailleurs été modifiée. La SEFA a nommé 3 membres, dont la Présidence, et la commune de Givrins a conservé deux sièges, dont la vice-présidence.

Ces différentes décisions ont été l'occasion de refondre entièrement les statuts de CAD Givrins SA.

#### Assemblées générales et Conseils d'administration

Les décisions importantes qui ont dû être prises en 2023 ont fait l'objet de plusieurs assemblées générales et conseils d'administration comme suit :

11 mai :	Conseil d'administration
15 mai :	Assemblée générale ordinaire
10 novembre :	Conseil d'administration (résolution par voie de circulation)
13 novembre :	Assemblée générale ordinaire
5 décembre :	Assemblée générale extraordinaire

#### Conventions signées

En outre, la formalisation de ces opérations a fait l'objet des conventions suivantes qui ont été signées en 2023 :

- ✓ Convention de postposition entre la commune de Givrins et CAD Givrins SA du 11 mai 2023 (objet également approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 21 juin 2023, Préavis municipal 15/2023)
- ✓ Contrat de prêt entre la commune de Givrins et CAD Givrins SA, d'un montant de CHF 1'488'342.00, du 1<sup>er</sup> décembre 2023
- ✓ Convention d'investissement entre la commune de Givrins et la SEFA du 1<sup>er</sup> décembre 2023
- ✓ Convention d'actionnaires entre la commune de Givrins et la SEFA du 1<sup>er</sup> décembre 2023

Des contrats de gestion des installations et de prestations administratives et comptables ont également été négociés et signés avec la SEFA début 2024.

### Ajustement du prix de vente de l'énergie

Les propriétaires qui étaient déjà raccordés au chauffage à distance ont été invités à une séance d'information en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 afin de leur présenter la situation et le projet et leur fournir des explications sur la nécessité d'augmenter le tarif du kWh, celui-ci n'ayant jamais été indexé et étant encore de 15.5 cts/kWh.

Suite à cette séance, des avenants à la convention de fourniture de chaleur ont été signés par tous les propriétaires en avril 2023, à l'exception d'un.

Le prix du kWh a été fixé à 19 cts/kWh depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 avec la possibilité de l'augmenter de 1ct/kWh/an jusqu'à 22 cts/kWh.

Pour plus d'information, voir le Préavis 16/2023 (p. 9).

### Acquisition de nouveaux clients sur une première boucle de développement

La dernière condition posée par la SEFA était de trouver des nouveaux clients pour une puissance minimale cumulée de 400 kW sur une première boucle de développement, soit environ 20 clients sur une base d'une puissance moyenne de 20 kW par client.

Une séance d'information invitant les propriétaires de bâtiments se trouvant sur cette boucle de développement a eu lieu le 15 mars 2023.

Des rendez-vous individuels avec chaque propriétaire intéressé ont ensuite eu lieu sur place. Fin 2023, des contrats pour une puissance cumulée de près de 700 kW étaient signés et plusieurs autres contrats étaient en attente de signature !

### **c. Prochaines étapes**

Après une année 2023 largement consacrée à la formalisation de l'accord avec la SEFA et à la conclusion de nouveaux contrats de fourniture de chaleur, les travaux d'extension permettant une trentaine de nouveaux raccordements au centre du village seront réalisés en 2024.

Le succès du projet d'extension du réseau de chauffage à distance montre l'intérêt grandissant de la population pour passer à une énergie locale et renouvelable, ce qui est extrêmement réjouissant.

La Municipalité tient à remercier les propriétaires qui ont fait confiance au chauffage à distance communal depuis des années et ceux qui ont passé le pas en signant un contrat de fourniture de chaleur en 2023.

## CONCLUSIONS

Il est important de souligner que l'année 2023 a été marquée par une série de changements significatifs, que cela soit au niveau de nos employés ainsi qu'au collège municipal et l'organisation en générale.

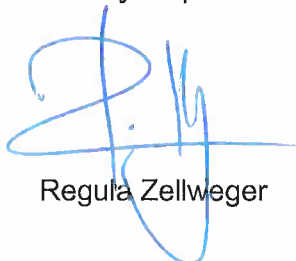
Ces changements peuvent inclure des nouveaux projets ou des réorganisations internes, mais nécessitent également des adaptations cruciales.

Nous avons navigué à travers les défis, consolidant ainsi notre position et notre résilience pour l'avenir de notre commune. Nous restons déterminés à poursuivre notre engagement envers l'efficacité, prêts à relever les défis à venir en veillant à la politique du bon sens et la proximité des citoyens et citoyennes de Givrins.

La Municipalité exprime ses sincères remerciements à toutes celles et ceux qui, par leur engagement et leur disponibilité, apportent une contribution essentielle à la bonne marche des affaires de notre Commune, ainsi qu'au maintien et au développement de la qualité de vie des habitantes et habitants de la Commune de Givrins.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



Regula Zellweger



Le Secrétaire :



Alexandre Good